

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 12 octobre 2022 à 19 h 00
Salle du conseil - mairie

L'an deux mille vingt-deux, le 12 octobre à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre TRAMONT.

Présents :

- Françoise BERDUCAT, conseillère municipale,
- Anne-Marie BEUNEUX, conseillère municipale,
- Isabelle COURTIN, 1^{ère} adjointe,
- Jacky IGAU, conseiller municipal,
- Muriel SAMAR, conseillère municipale,
- Didier PRATDESSUS, conseiller municipal,
- Céline QUESSETTE, 2^{ème} adjointe,
- Pierre TRAMONT, Maire.
-

Excusé :

- Gilles BARIAC (procuration à Céline QUESSETTE).

Secrétaire de séance : Céline QUESSETTE.

ORDRE DU JOUR

- Transfert FAR 2022,
- Projet rénovation logements communaux – dossier final,
- Illuminations de Noël,
- Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations – M57,
- Questions diverses.

* * * *

Le conseil municipal valide le PV de la précédente réunion.

TRANSFERT FAR 2022

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'enveloppe budgétaire concernant la rénovation des logements communaux a évolué face à l'augmentation des coûts des matériaux. En conséquence, il propose à l'assemblée de transférer le FAR 2022, subvention attribuée actuellement pour des travaux de voiries, pour ce projet de rénovation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DEMANDE** le transfert du FAR 2022 pour la rénovation des logements communaux.

PROJET RÉNOVATION LOGEMENTS COMMUNAUX – DOSSIER FINAL

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Ce point est reporté puisque le bureau d'études SETES n'a pas transmis le dossier final.

ILLUMINATIONS DE NOËL

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Suite à l'augmentation du coût et le potentiel soucis de fourniture en électricité, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de limiter les illuminations de Noël, exceptionnellement cette année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, **PROPOSE** d'installer les illuminations suivantes :

- Cordons lumineux églises,
- Entrée du village (renne),
- 4 guirlandes solaires pour la place de la mairie.

Le conseil **DÉCIDE** également que les illuminations ne fonctionneront que pendant la période des vacances de Noël.

FIXATION DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS M57

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Il est rappelé à l'assemblée que le passage à la nouvelle nomenclature M57 a été validé en conseil municipal le 30 juin 2022.

Il convient désormais de délibérer sur les modalités d'amortissement, allégées pour les communes de moins de 3 500.00 habitants. Ainsi, seuls les biens concernant les réseaux d'eau et d'amortissement, ainsi que les subventions d'équipements versées seront amortis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉROGE** à l'amortissement au prorata temporis pour les subventions d'équipements versées sur le budget principal de la commune après le 1^{er} janvier 2023, date de l'adoption de la nomenclature M57.

QUESTIONS DIVERSES

1. EXTINCTION ÉCLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal accepte.

Face à la forte croissance du prix de l'électricité, dans un contexte international particulièrement incertain, le SDE65 propose d'accompagner les communes qui souhaitent éteindre leur éclairage public en 2^{ème} partie de nuit.

L'équipement des armoires en horloges astronomiques programmables, nécessaires à cette opération, sera entièrement pris en charge par le SDE65 pour les communes rurales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DEMANDE** l'extinction de l'éclairage public de la commune en 2^{ème} partie de nuit de 23 h 00 à 6 h 00 dès que possible. Monsieur le Maire **EST CHARGÉ** d'informer la population.

2. CCPVG – SERVICE COMMUN SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves est actuellement en train d'étudier l'embauche d'un agent qui sera mis à disposition des collectivités qui le souhaite.

3. CCPVG – PROJETS DE TERRITOIRE

Rapporteur : MME Isabelle COURTIN, 1^{ère} adjointe.

Il est rappelé au conseillers municipaux les différentes réunions proposées par la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves concernant les projets de territoire. La présence des élus à ces réunions est très importante.